

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 juin 2017

---

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 4)

Rejeté

## AMENDEMENT

N° AS21

présenté par

M. Cherpion, M. Jacob, Mme Corneloup, M. Door, M. Grelier, Mme Guion-Firmin, Mme Levy,  
M. Lurton, M. Perrut, M. Ramadier, Mme Ramassamy, Mme Valentin et M. Viry

-----

### ARTICLE 2

Compléter l'alinéa 3 par les mots :

« , y compris en l'absence de délégué syndical ; ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Il s'agit encore une fois de permettre aux entreprises de s'appuyer sur leurs représentants élus et délégués du personnel pour faciliter le processus de négociation et de conclusion d'accords.